

Mr Régis BREFORT
170 rue Lucien Sueur
60130 WAVIGNIES

A l'attention de Mr DEGRIECK, le commissaire enquêteur
et Mr RENAUD, le Maire de Wavignies

Courrier remis en main propre le 01/08/2020

Remarques de Mr Régis BREFORT

Pour faire suite à nos différents échanges, je rappelle que je suis porteur du projet de réaménagement du site de l'ancienne sucrerie de Wavignies, actuellement en friche industrielle.

Zone située à l'angle de la rue Lucien Sueur, la RD916, à l'entrée de Wavignies, en plein milieu des habitations existantes et de la rue de la sucrerie, en accès direct avec les logements dits du « 51 ».

Relatif au projet d'OAP pour le secteur de l'ancienne sucrerie, je me permets de vous faire part de mes demandes de modifications des points suivants :

1/ Dispositions portant sur l'aménagement de ce secteur :

1- Périmètre du secteur 

a. Parcelles concernées H1312 et 1313 et non pas OH 1312 et 1311 comme précisé dans le projet actuel

b. Limites de propriété sur schéma d'aménagement

2- Périmètre d'alignement des constructions 

Aligner avec les constructions existantes sur la rue Lucien Sueur

3- Fusion des zones 1Aum et 2 Aum en une seule zone AUB

a. L'aménagement du secteur peut se faire en une seule opération d'ensemble pour éviter des constructions isolées, de ne remettre en cause l'aménagement de ce site en termes d'architecture :

réseaux de viabilisations, aménagements paysagers homogène, impossibilité d'amortir la création d'une route sur 12 logements

4- Accès 

a. un accès est prévu depuis la route départementale RD916

b. ne pas limiter l'accès à la parcelle H1312 par la rue de la sucrerie en direction de la parcelle OH1128

c. la création d'une contre allée parallèle à la rue Lucien Sueur ne paraît pas justifiée

économiquement et ne facilite pas la circulation du projet d'ensemble. Elle réduit d'autant plus significativement l'emprise dans laquelle de nouvelles constructions peuvent s'implanter.

5- Zone de l'emprise dans laquelle de nouvelles constructions peuvent s'implanter :

A rapprocher en limite de la parcelle H 1311 et parallèle à la rue Lucien Sueur

6- Précision sur l'accès au bâtiment présent sur la parcelle H1311 

Nous ne demandons pas la démolition éventuelle du bâtiment présent sur la parcelle cadastrée H1311 comme il l'est stipulé dans le projet. (cf demande n°1 : modification du périmètre du secteur limitées aux parcelles H1312 et 1313)

Pour information, je bénéficie d'un droit usage à cette pompe d'irrigation appartenant à Mr Patrice BREFORT.

Comme le précise le courrier de la Chambre de l'agriculture en date du 21/07/2020, les époux BREFORT Patrice demandent que l'accès de la canalisation d'eau depuis ce bâtiment H1311 vers le bâtiment souterrain cadastré H1314 soient maintenues.

Pour cela, je tiens à préciser que l'accès à ce bâtiment, et donc à la pompe peut se faire de plusieurs manières :

- Soit directement par le bâtiment en accédant par le chemin de Montdidier
- Soit le long du bâtiment dans la parcelle cadastrée H 1314, propriété de Patrice BREFORT 2 à 3 m de réserve sont prévus pour cet objet
- Un accès liant la parcelle H1314 et 1311 peut être envisagé, et remplir la servitude

7- Création d'une emprise à traiter en espace vert ou en stationnement

- le long de la parcelle H 1314
- dans le périmètre de protection de la coopérative Agora autour du silo
- création d'une emprise comprenant du stationnement le long en direction de la parcelle 1128
- nous partageons la volonté de créer des zones de stationnement nécessaires, néanmoins les imposer directement visible depuis la rue Lucien Sueur pourrait nuire à la volonté d'embellissement de l'entrée du village ne pas imposer la création d'une bande de 4m d'épaisseur mais se limiter à 2 places de stationnement par logement.

2/ Dispositions portant sur l'habitat :

Aucune entreprise n'est présente sur cette zone. Supprimer le second paragraphe du projet.

La intervention transmise à Mr Degriek par Mr BREFORT

Enfin, nous tenons à vous préciser, qu'au-delà de ces remarques, qui on l'espère permettront de mener à bien ce projet, il serait important pour les habitants de notre commune d'améliorer notre « vitrine »

La réhabilitation de ce site à l'abandon depuis 1980, en zone d'habitation, apparaît aujourd'hui comme l'une des solutions face à l'étalement urbain et à la pression démographique croissante et l'environnement économique actuel. D'ailleurs comme l'a déclaré début de cette semaine, notre ministre de la transition écologique, la priorité doit être la lutte contre l'artificialisation des sols, qui grignotent les terres agricoles.

Vous remerciant par avance de l'attention de vous portez à ce projet communal, veuillez accepter, Monsieur DEGRIECK et Monsieur RENAUX, nos sincères salutations

Agriculteur à Wavignies

Régis BREFORT



Stephanie BREFORT



Agriculteur à Wavignies

